M. LUDOVIC LAURENT
4 ROUTE DE MEAUX

77700 SERRIS

En vous connectant à votre espace personnel
vous pouvez gérer à tout instant votre contrat en ligne
Référence personnelle : 4750758

Attestation d'Assurance Multirisque Habitation

Eurofil atteste que : - l'habitation située 4 ROUTE DE MEAUX -
77700 SERRIS
- est garantie par contrat n° 58753732
- souscrit par LUDOVIC LAURENT
- en sa qualité de propriétaire occupant
- et ce, à effet du 01/06/2026 jusqu'au 31/05/2027

Garanties prévues :

- Responsabilité civile Vie privée(1) y compris villégiature
- Responsabilité propriétaire d'immeuble
- Responsabilité locative-Recours des voisins et des tiers-Recours des locataires
- Incendie et événements annexes
- Catastrophes naturelles et technologiques
- Dommages électriques aux bâtiments
- Assistance
- Garantie de vos biens en villégiature
- Vol - Vandalisme - Attentats
- Dégâts des eaux et gel
- Tempête, grêle, neige
- Protection Juridique vie privée
- Bris de glaces

(1) La garantie Responsabilité Civile Vie privée est étendue aux activités scolaires, parascolaires, ou extra-scolaires :
Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés par les enfants vivant à l'adresse de l'habitation garantie (ou par les enfants de moins de 25 ans fiscalement à charge) à l'école ou lors d'activités organisées par l'établissement scolaire, au patronage, en centre aéré ou en colonie de vacances.
Cette garantie s'exerce également au cours des stages effectués en milieu professionnel ou décidés par l'établissement d'enseignement dont relève votre enfant. Les stages médicaux et paramédicaux sont exclus.
Elle couvre également les dommages causés par vos chats et chiens à l'exclusion des chiens faisant l'objet des obligations prévues par la loi du 06.01.99 et des textes d'application.

Nous garantissons les conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui, au cours de la vie privée par :

LAURENT	LUDOVIC	URGESE	ANGELICA
LAURENT	EVAN	LAURENT	ADAM

Nous vous confirmons que nous avons pris note de votre situation professionnelle de télétravail au domicile de manière régulière au lieu de résidence cité ci-dessus. Nous vous rappelons qu'au titre de ce contrat habitation, nous ne garantissons pas :
- Votre responsabilité civile professionnelle qui doit faire l'objet d'un contrat responsabilité civile professionnelle,
- Les bien professionnels si l'option usage professionnel n'a pas été souscrite par vos soins.

Cette attestation vaut pour la période prévue, sous réserve du paiement effectif de la cotisation et n'apporte aucune dérogation au contrat. Les garanties accordées cesseront de plein droit en cas de suspension, non prorogation ou résiliation du contrat référencé ci-dessus.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, le 10/09/26

Votre conseiller